

Y-A-T-IL UN EXODE DES QUALIFIÉS FRANÇAIS ?

Quels sont les chiffres de l'émigration ?

par **Pierre-Henri Bono** et
Etienne Wasmer *

ph.bono@sciencespo.fr

Pierre-Henri Bono est
chercheur au LIEPP et
directeur de projet.

Il travaille sur l'analyse
des données notamment
spatiales et l'évaluation des
politiques publiques
notamment de logement.

etienne.wasmer@sciencespo.fr

Etienne Wasmer est
co-directeur du LIEPP et
professeur d'économie à
Sciences Po.

Il est spécialisé dans
l'économie du travail, la théorie
de la prospection d'emploi, les
discriminations et le capital
humain

RÉSUMÉ

Le débat sur les fuites de jeunes qualifiés hors de France est récurrent mais semble prendre une dimension nouvelle avec les débats sur la fiscalité. Or, contrairement à certains commentaires, il n'y a pas en France de fuite massive des personnes les plus qualifiées, tout au plus une légère tendance croissante. Si l'on compare le flux net, la France accueille quasiment autant de personnes qualifiées qu'elle n'en perd. En comparaison avec les autres pays, on note surtout une certaine frilosité des natifs de France à tenter leur chance à l'étranger.

La France est-elle une terre d'émigration, ou plus précisément la France est-elle en train de perdre ses éléments les mieux formés au profit d'autres pays où les conditions de l'emploi seraient plus favorables ? La question est économiquement importante et politiquement sensible, puisqu'un constat de départ massif des jeunes qualifiés interrogerait à la fois nos politiques fiscales, du marché du travail et nos politiques d'éducation. Ainsi, Augustin Landier et David Thesmar concluent un article récent sur l'innovation par ces phrases : " La France, contrairement à des pays comme la Chine ou le Royaume-Uni, peine à prendre ce tournant de l'excellence : l'obsession égalitaire se paie par la fuite des talents. Les chercheurs sont mobiles, et nombre d'entre eux ont déjà fait le choix de partir, prenant acte d'écart de salaires allant de 1 à 3 dans certaines disciplines, et fuyant une bureaucratisation toujours plus infantilisante du financement de la recherche. L'heure est donc à l'inquiétude: notre pays, avec son modèle du chercheur fonctionnaire évoluant avec la sécurité de l'emploi sur une grille

salariale rigide et peu attrayante, est en passe de perdre la bataille de la science. (...)Plus que jamais les chercheurs qui peuvent partir se posent la question : est-il vraiment raisonnable de rester en France ?"

Répondre à la question de cette note de manière objective en quantifiant les départs des Français hors des frontières nationales se révèle pourtant une tâche ardue. En effet, il n'existe pas de base de données qui recense de manière continue et surtout exhaustive la présence française à l'étranger. Les consulats français à l'étranger recensent certes les ressortissants français qui le souhaitent mais ces chiffres sous-estiment notoirement la présence française à l'étranger et peuvent ainsi sous-estimer ceux qui ne souhaitent plus de contacts avec la France ou ont obtenu la nationalité du pays d'accueil.

* Les auteurs adhèrent à
la charte de déontologie du LIEPP,
disponible en ligne, et n'ont déclaré
aucun conflit d'intérêt potentiel.

[1] Thesmar et Landier, *les Echos*, 20 décembre 2013, "universités : accepter la logique de l'excellence". Voir aussi le débat "BARREZ-VOUS?" organisé par *Libération* à Sciences-Po le 20 novembre 2013, http://www.liberation.fr/evenements-libe/2013/11/21/barrez-vous-les-moments-cle-du-debat_961044.

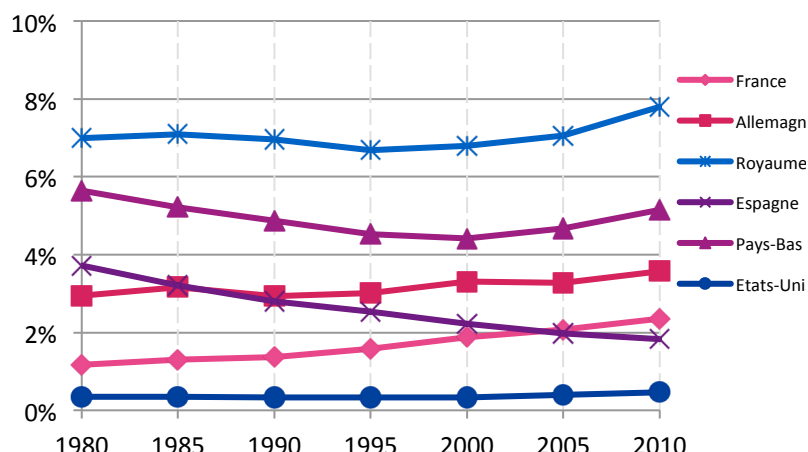
Il est cependant possible de dénombrer les départs à l'étrangers de façon indirecte mais plus précisément, quoique de manière encore imparfaite. Cette possibilité, qui s'apparente à de l'ingénierie inversée, consiste à chercher non pas dans les cellules statistiques françaises le nombre de Français se trouvant à l'étranger, mais de regarder les données des recensements des pays d'accueils et d'y rechercher la présence de personnes émigrées de France.

Au préalable, il faut définir avec soin la notion d'émigré de France, et donc d'immigré dans un pays étranger. Il s'agit d'un français qui vit en dehors du territoire national. Une difficulté statistique est que les différents pays d'accueil ont des pratiques spécifiques quant au dénombrement de leurs immigrants. Ces pratiques dépendent de leur histoire, des flux migratoires et de la législation sur la citoyenneté. Pour certains, comme les États-Unis, l'Australie, le Canada ou encore la Nouvelle-Zélande, c'est le pays de naissance des personnes qui vivent sur leur territoire qui est utilisé pour le dénombrement. Pour d'autres pays, les immigrants sont des résidents étrangers (pays d'Europe, Japon, Corée), qui est donc une catégorie administrative plus resserrée que la précédente puisqu'elle implique la nationalité et la résidence, contrairement à la pratique Anglo-Saxonne. Ces deux manières de prendre en compte l'immigration recouvrent donc des réalités assez différentes².

Pour ce qui concerne le débat et les polémiques sur l'émigration, le pays de naissance est la mesure la plus intéressante en termes de recherche sur les flux migratoires. D'une part, elle capture bien la perte de capital humain puisque ces personnes auraient pu travailler en France ; ensuite, sous l'hypothèse que ces personnes nées en France y ont aussi étudié quelques années, cette mesure rend compte du déséquilibre pour les finances publiques entre une scolarité gratuite et l'absence de retour direct sur investissement en cas de départ ; enfin, cette mesure permet au travers d'une définition partagée de construire des comparaisons fiables entre les pays. Bien entendu, cette définition ne

couvre pas l'ensemble du spectre d'analyse des flux migratoires, mais elle permet une homogénéisation des dénombrements³.

FIGURE 1 : TAUX D'EMIGRATION PAR PAYS ET PAR PERIODE : LA FRANCE A COMPARATIVEMENT PEU DE DIPLOMES QUI S'INSTALLENT A L'ETRANGER, MEME SI CETTE PROPORTION AUGMENTE REGULIEREMENT



Source: Brücker H., Capuano, S. and Marfouk, A. (2013)

Un projet récent financé par la Banque Mondiale⁴ a constitué à agréger les données des recensements de 20 pays de l'OCDE⁵ dont la France. Dans ce qui suit nous parlerons de base BCM pour identifier ce travail colossal dont les données brutes sont accessibles en ligne. Le principal critère retenu pour analyser les flux migratoires est celui du pays de naissance même si pour certains pays ce n'est pas disponible et où c'est la nationalité qui prévaut. Nous disposons donc pour chacun des vingt pays et pour des

³ Ainsi, on ignore le cas d'une personne née à l'étranger, formée en France et de nationalité française à sa majorité qui s'expatrierait ultérieurement; ou inversement, une personne née à l'étranger mais française qui reviendrait étudier et travailler en France serait potentiellement comptabilisée comme immigrée, alors qu'il s'agit simplement d'un hasard de lieu de naissance.

⁴ Brücker H., Capuano, S. et Marfouk, A. (2013). "Education, gender and international migration: insights from a panel-dataset 1980-2010", mimeo. (<http://www.iab.de/en/daten/iab-brain-drain-data.aspx>).

⁵ Les vingt pays sont: Australie, Autriche, Canada, Chili, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni et États-Unis.

² Notamment, lorsque l'on s'intéresse aux personnes nées à l'étranger, le décompte des immigrants contient l'ensemble des différentes vagues d'immigration alors que si l'on s'intéresse aux étrangers résidents hors de leurs frontières nationales, ne sont pas prises en compte les personnes qui ont été naturalisées.

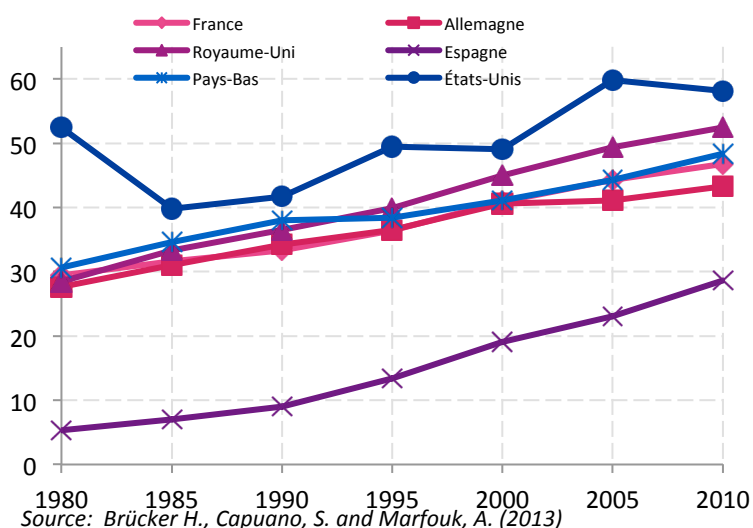
périodes de 5 ans depuis 1980 jusqu'à 2010 du nombre d'individus de 25 ans ou plus nés dans un autre pays que celui où ils vivent. Notons que si les auteurs se sont limités à 20 pays d'accueil, ils n'ont pas restreint le nombre des pays d'origine. De plus, les auteurs ont opéré une classification des personnes émigrées en 3 catégories en fonction de leur niveau d'étude. La catégorie *primaire* correspond aux personnes ayant une éducation pré-secondaire ; la catégorie *secondaire* à ceux ayant un niveau intermédiaire pré-études universitaires et enfin, la catégorie *tertiaire* pour les personnes ayant un niveau élevé d'éducation.

Lorsque l'on s'intéresse aux taux d'émigration⁶ toutes catégories d'études confondues des personnes de plus de 25 ans par pays et pour tout niveau d'étude (Figure 1), nous constatons que même si la France possède une tendance haussière quasi linéaire depuis maintenant 25 ans, le pourcentage de personne de 25 ans et plus qui quittent la France pour l'un des 19 pays sélectionnés est parmi les plus faibles des pays sélectionnés. Seuls les États-Unis sont en dessous de la France. De notre sous-échantillon, l'Espagne est l'unique pays à avoir une tendance décroissante sur l'ensemble de la période, qui correspond à une période exceptionnelle de croissance et de développement du pays suite à la démocratisation et l'entrée dans l'Union Européenne. Le taux d'émigration du Royaume-Uni est lui de 3 à 6 fois supérieur à celui de la France. On peut en tirer un **premier enseignement** : *la France n'est pas un pays d'émigration et tous les pays connaissent une hausse relative du taux d'émigration*. Ceci peut d'ailleurs s'expliquer indépendamment du contexte fiscal et social des pays par le progrès technologique (la baisse des coûts de communication et internet permettent de vivre à l'étranger sans perdre le contact avec sa famille) et les gains de productivité du transport aérien et terrestre (Eurostar et Thalys pour les liens avec la

Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni) qui favorisent l'expatriation.

Dans la Figure 2, nous nous intéressons à la proportion des émigrants qui ont le niveau tertiaire. Quel que soit le pays, et donc la France n'est pas hors norme, la tendance est haussière et les proportions sont comparables sauf pour l'Espagne.

FIGURE 2 : POURCENTAGE D'EMIGRANTS DU TERTIAIRE SUR LE TOTAL DES EMIGRANTS: UN TIERS A 45% DES EMIGRANTS ONT UN NIVEAU D'ETUDES SUPERIEURES



Cette tendance à la hausse est cependant à relativiser, car elle comporte un effet mécanique lié à la hausse des niveaux d'éducation dans tous les pays. Ainsi selon la base Barro-Lee, la part des personnes de plus de 25 ans ayant un niveau tertiaire est passée de 8,5 % à 21,3 % entre 1980 et 2010⁷.

En résumé en 30 ans et pour les départs dans un des 19 pays, si la France a doublé son taux d'émigration passant de 1,17 à 2,07, les personnes ayant fait ce choix étant aussi mieux formées, mais comparativement aux autres pays

⁶ Le taux d'émigration R_{it} pour un pays i lors de la période t se calcule comme : $R_{it} = E_{it} / (N_{it} + E_{it})$ où E_{it} est le nombre d'émigrés de plus de 25 ans de la période t et N_{it} la population de plus de 25 ans restante. Pour la population N_{it} nous utilisons la base Barro-Lee (Barro, Robert and Jong-Wha Lee. forthcoming. "A New Data Set of Educational Attainment in the World, 1950-2010." *Journal of Development Economics*, ibid. (<http://www.barrolee.com>)).

⁷ La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) en charge de la statistique en matière d'enseignement estime grâce aux enquêtes emploi de l'INSEE que la part des diplômés de l'enseignement supérieur est passée de 21 % pour une génération née entre 1961 et 1965 à 44 % pour une génération née entre 1979 et 1983. La proportion de bacheliers dans une génération est passée de 25,5 % en 1980 à 65,3 en 2009 (voir l'état de l'Enseignement et de la Recherche n° 4 (2010)).

de notre sous-échantillon ce pourcentage reste très faible. D'où notre **second enseignement** : *la France est parmi les pays les moins touchés par la fuite des personnes qualifiées vers les 19 pays de l'OCDE considérés.*

Ces constats doivent cependant être nuancés. Ne sont considérées comme émigrés français que les personnes se trouvant dans l'un des 19 pays de la base BCM nés en France, liste qui ne contient pas la Belgique et l'Italie où le nombre de résidents français est potentiellement très important. Cependant, la part que représentent les 19 pays dans le nombre total d'émigrants français de plus de 25 ans ayant un niveau d'éducation tertiaire au travers du monde reste très importante. L'OCDE a ainsi construit pour l'année 2000 une base de données sur les immigrés dans et hors des pays de l'OCDE⁸ (on parlera de la base DIOC-E). Comme la base BCM, ces données permettent de connaître en fonction du niveau d'étude le nombre de migrants dans 100 pays de destination pour plus de 200 pays d'origine. Pour la base BCM, le nombre de migrants français, niveau tertiaire, de plus de 25 ans en 2000 était de 316 986, alors que pour la base DIOC-E, il était de 368 337, soit un taux de recouvrement de 86 % pour le sous échantillon BCM. Compte-tenu de cette autre source, le taux de d'émigration des personnes ayant un niveau tertiaire passerait de 4,40 à 4,50 ; la tendance en serait également vraisemblablement légèrement accrue.

D'autre part, toutes les personnes nées dans les anciennes colonies françaises qui seraient ensuite réparties dans un des 19 pays de la base ne sont pas comptabilisées dans notre échantillon comme des émigrés français. Elles sont en revanche considérées comme des émigrés de leur pays de naissance. Et inversement, pour celles de ces personnes installées en France, elles sont considérées comme des immigrants sur le sol français.

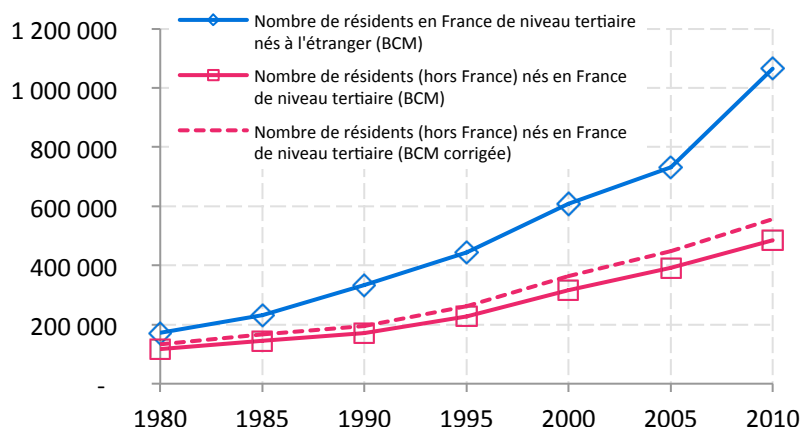
L'immigration de diplômés du supérieur en France

Quelle que soit l'ampleur exacte de la hausse du nombre de départs, ceci n'a d'incidence que si le

⁸ Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE et dans les pays hors OCDE: DIOC-E. <http://www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm>.

flux entrant de qualifiés ne permet pas de compenser les départs. Or, si tous les pays ont vu croître le nombre de leurs diplômés expatriés, c'est qu'une tendance à l'accueil existe dans certains pays, voire dans tous les pays. La même source statistique permet précisément d'appréhender ce phénomène, la Figure 3 est à cet égard très parlante : le nombre de personnes nées à l'étranger de niveau d'éducation tertiaire est en augmentation rapide, avec une inflexion à la hausse entre 2005 et 2010, alors que la hausse des émigrants hors de France, même corrigée de la sous-estimation liée au nombre limité de pays de la base BCM⁹, augmente moins vite et reste inférieure d'un facteur 2 aux nombres d'entrants qualifiés sur le territoire national.

FIGURE 3 : TENDANCES MIGRATOIRES DES POPULATIONS EDUQUEES EN FRANCE (1980-2010); LA FRANCE EST IMPORTATRICE NETTE DE DIPLOMES



Source : recensements des pays de l'OCDE - Calculé par Brückner H., Capuano, S. and Marfouk, A. (2013). Education, gender and international migration: insights from a panel-dataset 1980-2010, mimeo. <http://>

Cela nous amène à notre **troisième enseignement**: *le solde migratoire de personnes au niveau de diplôme du supérieur est largement bénéficiaire à la France et ce solde reste positif même après correction pour prendre en compte des autres pays que ceux inclus dans BCM.*

⁹ Pour corriger la base BCM et consolider nos résultats au niveau mondial, nous faisons l'hypothèse hélas non vérifiable que le taux de recouvrement de 86% la base BCM pour le niveau tertiaire en 2000 est constant dans le temps. Ces hypothèses nous permettent ainsi d'obtenir une évolution de l'ensemble des migrants né en France entre 1980 et 2010.

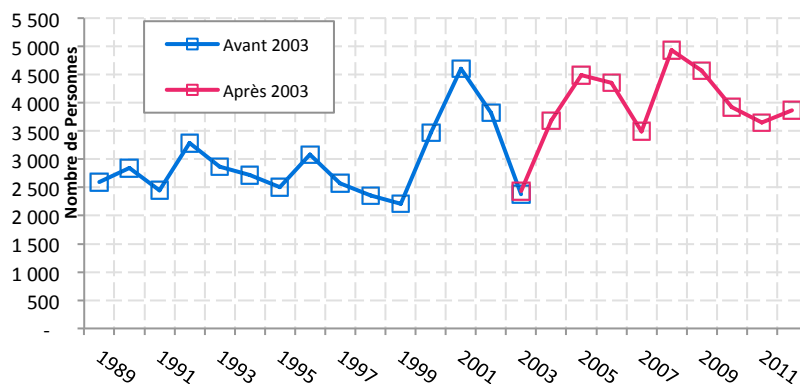
Le rêve américain

Les Etats-Unis jouent un rôle particulier dans les débats car une des craintes est de voir les meilleur de nos diplômés s'installer et démarrer des activités à très haute valeur ajoutée dans la Silicon Valley et plus généralement l'environnement des meilleures universités mondiales. Le *Homeland Security* (département en charge de l'immigration aux États-Unis) produit un ensemble détaillé de statistique sur les personnes ayant obtenu un statut de résident légal en fonction du lieu de naissance de la personne. La figure 4 ci-dessous représente ces données pour les natifs de France. S'il existe une tendance croissante depuis 1989, concomitante à la hausse du nombre de diplômés français, cette hausse reste limitée et le graphique est surtout marqué par les fortes fluctuations, qui reflètent le pragmatisme du nombre d'attributions du statut de résident légal, qui sont plus nombreuses en période de croissance économique aux États-Unis.

Il s'avère du reste que moins de la moitié des demandeurs ayant obtenu le statut l'ont fait pour des raisons liées à l'emploi (46% en 2012, chiffre qui ne présente pas de tendance marquante depuis 2003).

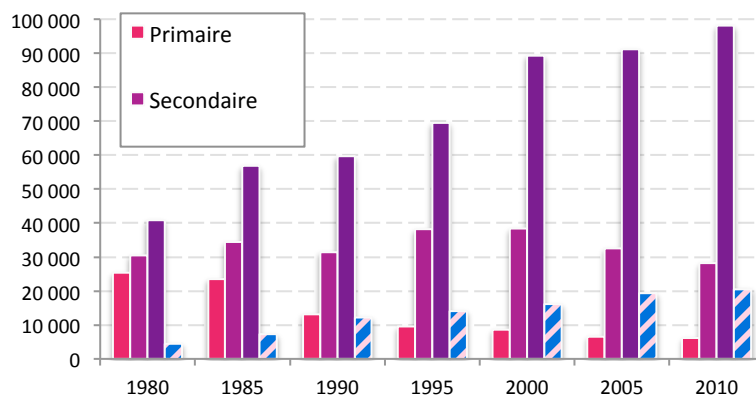
En revanche, le nombre de personnes nées en France recensées par le US Census qui a un niveau d'éducation tertiaire a connu une croissance plus importante, de 40 000 en 1980 à près de 100 000 en 2010 (Figure 5). Ce ratio de 2,5 sur 30 ans doit être comparé au flux inverse : sur la même période, le nombre de personnes nées aux États-Unis ayant un niveau d'éducation tertiaire qui vivent en France a crû d'un facteur compris entre 4 et 5 (de 4 500 à 20 500). En volume, le solde reste cependant nettement déséquilibré en faveur des Etats-Unis. Une dernière tendance frappante du Graphique 5 : toujours en volume, le nombre de personnes nées en France ayant un niveau d'éducation primaire ou secondaire et vivant aux Etats-Unis a baissé sur la période : le rêve américain existe mais en bénéficient surtout les mieux formés de nos ressortissants.

FIGURE 4 : PERSONNES NÉES EN FRANCE AYANT OBTENU LE STATUT DE RESIDENT LEGAL U.S.: UNE HAUSSE ENTRE LES ANNEES 1990 ET 2000 QUI RESTE CONTENUE



Source : U.S. Department of Homeland Security - Rupture de la série en 2003
 Avant 2003 : "IMMIGRANTS ADMITTED BY COUNTRY OF BIRTH"
 Après 2003 : "PERSONS OBTAINING LEGAL PERMANENT RESIDENT STATUS BY COUNTRY OF BIRTH: FISCAL YEARS 2003 TO 2012"

FIGURE 5 : PERSONNES NÉES EN FRANCE VIVANT AUX ETATS-UNIS PAR CLASSE D'EDUCATION: UNE HAUSSE SENSIBLE DU NOMBRE DE QUALIFIES, UNE BAISSSE DU NOMBRE DE NON-QUALIFIES



Source : Brücker H., Capuano, S. and Marfouk, A. (2013)

Conclusion

En conclusion, il nous semble exagéré de parler d'un phénomène de fuite des cerveaux pour la France. Les départs des individus ayant un niveau d'étude universitaire sont largement compensés par l'immigration, et le solde n'est déficitaire que pour certains pays où l'émigration est encore plus faible que la nôtre, comme les Etats-Unis. De fait, comparativement à la plupart des autres pays, le nombre de départs est encore relativement très faible. Il est donc préférable de réfléchir à ces questions de fuite des cerveaux *de façon dynamique* : dans un monde ouvert, il faut attirer les plus qualifiés, faire

revenir ceux des Français qui ont accumulé une expérience de grande valeur à l'étranger, et considérer ces période professionnelles comme une opportunité positive et non plus un échec. Des politiques fiscales ciblées sur l'allègement d'impôts et de charges ont été mises en œuvre dans des grands pays d'immigration comme le Canada: sans que ce ne soit un élément décisif dans une décision d'installation ou de réinstallation, c'est le signe que la société se préoccupe d'attirer les meilleurs au niveau international. Enfin, l'immatériel est peut-être l'essentiel : quand ils sont à l'étranger nos concitoyens contribuent à ce qui est difficilement mesurable : le rayonnement de la France.

Références

Barro, Robert and Jong-Wha Lee. forthcoming. "A New Data Set of Educational Attainment in the World, 1950-2010." *Journal of Development Economics*.

Brücker, Herbert; Stella Capuano and Abdeslam Marfouk. 2013. "Education, Gender and International Migration: Insights from a Panel-Dataset 1980-2010," Mimeo,

Le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP)
est un laboratoire d'excellence (labex) financé par l'ANR.

LIEPP, 27 rue Saint Guillaume, 75007 Paris
+33(0)1.45.49.83.61 - liepp@sciencespo.fr
www.sciencespo.fr/liepp

Dir. de publication : C. Woll
Maquette : A. Biotteau

© LIEPP 2014

